

PORANT ATTRIBUTION D'UN PRIX DE JEU-CONCOURS

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu le règlement intérieur de l'UCA ;

Vu la délibération n°2024-05-31-05 du conseil d'administration de l'Université Clermont Auvergne du 31 mai 2024 donnant délégation au Président pour l'attribution des prix de concours, des bourses à la mobilité et toute aide individuelle, dans la limite des crédits alloués à ces dispositifs ;

Vu l'arrêté n° EPE UCA-2025-320 portant ouverture du jeu-concours Cinéma ;

ARRETE

Article 1 :

Dans le cadre du jeu-concours Cinéma, qui s'est déroulé du 23 juin au 25 juin 2025, les prix suivants sont attribués :

- Phenix EHRHARD lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Guilhem MESNIER lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Eva CHAVIGNON lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Lucas LE LAY GUILLOT lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Lou VERSTIGGEL lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Capucine PATARIN lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Emma GARDIE lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Lohan EYMERY lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Léo PIMENTEL lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Arthur CROS lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Nathan SAUZE lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Marion WILLIOT lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Manon FOURNIER lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Loïc MACQUET lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Coline BERGE lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Laura DE MOYA lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Zoé CANCRE lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Lisa VIEL lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Lucas AUBERT lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Thomas VEY lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Lisa VERSTIGGEL lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Salomé CONTE-FREVILLE lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Jules PITAUT lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Noémie MAILLO lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Léila MOGA lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Lola CHAUVANET lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Kilian MARCON lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Maxime MERCIER lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;

- Thomas LAVAUD lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé ;
- Anthony QUICKE lauréat, 1 place de cinéma valable dans les cinémas Pathé.

Article 2 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'UCA sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand,

Pour le Président, par délégation, le Directeur
Général des Services
David ZUROWSKI

Le 18 septembre 2025

Modalités de recours : *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*